



Élection 2020 : Sommaire des enjeux

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme d'étude et de consultation indépendant sur les questions qui revêtent une importance, intéressent ou préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle. Ses objectifs sont les suivants :

- a) être un organisme indépendant qui fournit au ministre des conseils sur les questions qui revêtent une importance pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- b) attirer l'attention du gouvernement et du public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- c) inclure et mobiliser les femmes d'identités, d'expériences et de communautés diverses, les groupes de femmes et la société en général;
- d) agir de façon stratégique et fournir des conseils sur les questions d'actualité et d'avenir; et
- e) représenter les femmes du Nouveau-Brunswick.

En visant l'atteinte de ces objectifs, le conseil peut mener ou faire faire des recherches, publier des rapports, présenter le résultat d'études et soumettre des recommandations.

L'égalité des femmes et l'élection

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick publie ce sommaire des enjeux à l'approche des élections du 14 septembre conformément à notre mandat qui comprend à représenter les femmes et à attirer l'attention du public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle. Ce sommaire est axé sur trois aspects :

- le nombre de candidates qui se sont présentées et ont été élues aux élections provinciales depuis 1982;
- l'ensemble des suggestions déjà portées à l'attention du gouvernement par le Conseil des femmes qui requièrent toujours son attention et une action de sa part; et
- la réponse à la COVID-19 et la relance.

Élections provinciales au Nouveau-Brunswick

Répartition selon le sexe des candidat-e-s et des député-e-s élu-e-s depuis 1982

Élection	Candidat-e-s (% du total)			Élu-e-s (% du total)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
1982	186	19 (10,2 %)	167 (89,8 %)	58	4 (6,9 %)	54 (93,1 %)
1991	224	52 (23,2 %)	172 (76,8 %)	58	10 (17,2 %)	48 (82,8 %)
1995	226	47 (20,8 %)	179 (79,2 %)	55	9 (16,4 %)	46 (83,6 %)
1999	196	46 (23,5 %)	150 (76,5 %)	55	10 (18,2 %)	45 (81,8 %)
2003	177	34 (19,2 %)	143 (80,8 %)	55	7 (12,7 %)	48 (87,3 %)
2006	162	33 (20,4 %)	129 (79,6 %)	55	7 (12,7 %)	48 (87,3 %)
2010	235	71 (30,2 %)	164 (69,8 %)	55	8 (14,5 %)	47 (85,5 %)
2014	220	71 (32,3 %)	149 (67,7 %)	49	8 (16,3 %)	41 (83,7 %)
2018	241	93 (38,6 %)	148 (61,4 %)	49	11 (22,4 %)	38 (77,6 %)
2020	227	74 (32,6 %)	153 (67,4 %)			

Répartition selon le sexe des candidat-e-s et des député-e-s élu-e-s par parti, 2014, 2018 et 2020

Parti et année		Candidat-e-s (% du total)			Élu-e-s (% du total)		
		Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Libéral	2014	49	13 (26,5 %)	36 (73,5 %)	27	4 (14,8 %)	23 (85,2 %)
	2018	49	19 (38,8 %)	30 (61,2 %)	21	5 (23,8 %)	16 (76,2 %)
	2020	49	10 (20,4 %)	39 (79,6 %)			
Progressiste-conservateur	2014	49	14 (28,6 %)	35 (71,4 %)	21	4 (19 %)	17 (81 %)
	2018	49	14 (28,6 %)	35 (71,4 %)	22	4 (18,2 %)	18 (81,8 %)
	2020	49	17 (34,7 %)	32 (65,3 %)			
Nouveau Parti démocratique	2014	49	15 (30,6 %)	34 (69,4 %)	0	0	0
	2018	49	25 (51 %)	24 (49 %)	0	0	0
	2020	33	12 (36,4 %)	21 (63,6 %)			
Vert	2014	46	22 (47,8 %)	24 (52,2 %)	1	0	1 (100 %)
	2018	47	23 (48,9 %)	24 (51,1 %)	3	1 (33,3 %)	2 (66,6 %)
	2020	47	25 (53,2 %)	22 (46,8 %)			
L'Alliance des Gens	2014	18	5 (27,8 %)	13 (72,2 %)	0	0	0
	2018	30	9 (30 %)	21 (70 %)	3	1 (33,3 %)	2 (66,6 %)
	2020	36	9 (25%)	27 (75%)			
Autre/Indépendant	2014	9	2 (22,2 %)	7 (77,8 %)	0	0	0
	2018	17	3 (17,6 %)	14 (82,4 %)	0	0	0
	2020	13	1 (7,7 %)	12 (92,3 %)			

L'information ci-dessus provient d'Élections Nouveau-Brunswick et est à jour en date du 31 août 2020.

La présente version du formulaire de mise en candidature offre un espace libre pour le sexe. D'après l'information soumise, Élections Nouveau-Brunswick enregistrera le sexe comme masculin, féminin ou autre. À ce jour, Élections Nouveau-Brunswick n'a enregistré aucune indication « autre », alors ceci n'est pas inclus dans le tableau. Il est possible qu'il y ai eu des individus non binaires qui n'étaient pas au courant de cette option ou n'étaient pas confortables d'utiliser « autre » comme marqueur.

Conseils fournis antérieurement au gouvernement

Sécurité économique

Harmoniser les taux d'aide sociale avec la Mesure du panier de consommation

Les prestations d'aide sociale au Nouveau-Brunswick sont inférieures à la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation. Non seulement ces faibles prestations ne répondent pas aux besoins des bénéficiaires, mais elles sont irrationnelles sur le plan financier étant donné les coûts à long terme pour le gouvernement associés à la vie dans la pauvreté. Le fait de vivre dans la pauvreté est corrélé avec de mauvais résultats sur le plan de la santé physique et mentale et à une vulnérabilité accrue à la violence.

Un salaire minimum qui correspond à un revenu de subsistance

À 11,70 \$ l'heure, le salaire minimum actuel au Nouveau-Brunswick n'est pas un salaire de subsistance. Un revenu de subsistance diminuerait non seulement l'insécurité économique des femmes (car, selon les données de 2019, les femmes représentaient 56 % des employés au salaire minimum dans la province¹), mais permettrait de s'attaquer à la sous-évaluation systémique du travail des femmes (puisque la majorité des emplois au salaire minimum sont traditionnellement considérés comme du « travail pour les femmes », comme la vente au détail, le service à la clientèle, le soutien de bureau et le soutien aux ventes, l'hébergement et la restauration).

Adoption d'une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé

En 2017, l'Institute for Women's Policy Research a constaté que l'équité salariale permettrait de réduire de moitié le taux de pauvreté des travailleuses.² Étendre la loi sur l'équité salariale actuelle pour qu'elle s'applique aussi au secteur privé aurait non seulement pour effet d'améliorer immédiatement les salaires, mais ferait aussi hausser les revenus gagnés par les travailleuses tout au long de leur vie, ce qui contribuerait à faire en sorte que les femmes ne vieillissent pas dans la pauvreté.

Bien que certains employés du secteur privé aient droit à des rajustements au titre de l'équité salariale de la part du gouvernement, le Conseil des femmes et la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick craignent que la méthodologie employée pour déterminer ces rajustements soit imparfaite, donnant lieu à des salaires trop bas (le gouvernement n'a toujours pas examiné ces rajustements depuis leur mise en place). L'adoption d'une loi sur l'équité salariale dans le secteur privé offrirait une occasion de régler ces problèmes.

Soutenir les nouvelles arrivantes et les immigrantes qui cherchent à intégrer le marché du travail

Puisque le gouvernement cherche à assurer la croissance de la population et de la main-d'œuvre grâce à l'immigration, les immigrantes et les nouvelles arrivantes ont besoin de mesures de soutien adaptées afin d'accroître leurs possibilités d'emploi dans tous les domaines et à tous les échelons.

¹ Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. (2020). Rapport sur le salaire minimum. En provenance du site EmploisNB : <https://www.emploisnb.ca/sites/default/files/2020-06-03-lmi-mw-report-fr.pdf>

² Hartman et coll., The Impact of Equal Pay on Poverty and the Economy (en ligne), s.l., Institute for Women's Policy Research, 2017 <https://iwpr.org/wp-content/uploads/2017/04/C455.pdf>

Une note sur les salaires des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et des préposés aux soins à domicile

Les salaires des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et des préposés aux soins à domicile doivent être augmentés afin que ces personnes soient équitablement rémunérées pour leur travail au Nouveau-Brunswick, ce qui garantira la disponibilité dans la province de services de garderie et de soins à domicile. La disponibilité et l'accessibilité de ces services ont une incidence directe sur la capacité des femmes à travailler, sur les progrès des enfants en matière d'apprentissage précoce et sur la santé et le bien-être des aîné-e-s et des personnes qui ont des handicaps.

Prestation de soins

Reconnaître le travail non rémunéré

Le Nouveau-Brunswick cherche à s'attaquer aux enjeux complexes comme la pauvreté, le vieillissement de la population et la pression croissante sur le système de santé. De nombreuses solutions proposées se concentrent sur des approches communautaires plutôt que des interventions institutionnelles. Bien que cela soit positif, ces approches risquent d'accroître le fardeau du travail non rémunéré sur les collectivités, les familles et les personnes – un type de travail qui tend à être accompli par des femmes, comme nous le savons. Le gouvernement doit étudier comment les réductions dans les services ou la dépendance accrue sur la collectivité, la famille et les personnes se traduiront probablement par une augmentation du travail non rémunéré effectué par des femmes.

En ce qui a trait à la démence, le Conseil des femmes a suggéré que des mesures de soutien concrètes pour les aidant-e-s pourraient consister à investir dans les services de relève et d'autres programmes

de soutien pour les aidant-e-s et à fournir une aide financière pour les frais de déplacement, les modifications du domicile et d'autres coûts financiers; cette suggestion pourrait aussi s'appliquer à d'autres situations où des soins sont fournis par des aidant-e-s sans rémunération.

Appuyer les préposés aux soins à domicile

En plus des augmentations salariales, les préposés aux soins à domicile ont besoin de voir leurs conditions de travail s'améliorer, pour bénéficier notamment d'une meilleure assistance en matière de sécurité, d'un remboursement des frais professionnels (par exemple le kilométrage) et de la possibilité d'avoir des horaires prévisibles. Il s'agit d'une question de sécurité économique et personnelle dans ce domaine d'emploi à prédominance féminine.

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants considérés comme une infrastructure

Le gouvernement doit traiter l'éducation et l'accueil des jeunes enfants comme un investissement d'infrastructure de premier ordre et comme une composante essentielle de l'égalité des femmes et de l'amélioration des résultats futurs des enfants marginalisés et vulnérables. Le gouvernement doit également collaborer avec le secteur de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants en vue de la transition vers un modèle sans but lucratif.

Violence

Augmenter le financement pour [Prévenir et contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick : un cadre d'action](#)

Le financement de ce cadre aidera à combler les lacunes dans les services destinés aux survivant-e-s de la violence sexuelle et offrira un meilleur soutien aux organismes communautaires qui s'attaquent à ce problème. Ces organisations doivent faire face à la demande croissante de leurs services, souvent sans augmentation des ressources.

Améliorer la réponse des services de police aux signalements de violence sexuelle

En 2017, le gouvernement a [convoqué un groupe d'intervenants](#) de plusieurs secteurs et organisations, dirigé par le ministère de la Santé publique, afin de fournir des recommandations sur la façon d'améliorer la réponse des services de police aux signalements de violence sexuelle. Le Conseil des femmes fait partie de ce groupe et souhaite qu'il puisse fournir des recommandations au gouvernement dans les mois à venir. Les recommandations exigeront un engagement et un soutien.

Racisme

Mettre sur pied une commission d'enquête sur les préjugés et le racisme systémiques à l'encontre des Autochtones au sein des forces policières et du système de justice, comme le demandent les chefs des Nations Mi'gmaq et Wolastoqey* du Nouveau-Brunswick dans leur appel à l'action.*

Les chefs jugent insuffisant l'examen des rapports et des recommandations existants que le gouvernement se propose de réaliser en réponse à leur appel. Bien que l'enquête doive prendre en compte les recommandations et les rapports existants, le Nouveau-Brunswick doit également entreprendre son propre travail. L'enquête doit être réalisée de façon indépendante, sous la direction des Autochtones.

Répondre aux appels à l'action de Black Lives Matter

Black Lives Matter Fredericton/New Brunswick a lancé [ces appels*](#) :

- « intégrer l'histoire de l'esclavage, de la ségrégation et de l'oppression systémique au Nouveau-Brunswick et au Canada dans le programme d'études des écoles publiques de la province. »

- « commander une recherche indépendante sur les répercussions du racisme au Nouveau-Brunswick aussi bien sur le plan personnel que sur le plan socioéconomique, et élaborer un plan d'action pour contrer ces problèmes au moyen d'une stratégie de lutte contre le racisme. »
- « instaurer une formation obligatoire sur la compétence culturelle et la lutte contre le racisme pour les policiers et les fonctionnaires. »

Soins de santé

Accroître le soutien des services de sages-femmes au Nouveau-Brunswick

Les soins de sages-femmes font économiser de l'argent et réduisent le stress sur les hôpitaux et les spécialistes en déplaçant les cas de grossesses à faible risque dans un milieu de soins de santé communautaire. Il faut accroître les ressources destinées au site de démonstration de Fredericton, non seulement pour offrir des services à la communauté locale, mais aussi pour générer les données requises afin d'évaluer le site et de planifier l'élargissement des services de sages-femmes à un plus grand nombre de régions dans la province.

Permettre aux pharmaciens-ne-s de prescrire des contraceptifs hormonaux

Ailleurs au pays, le champ de pratique réglementée des pharmaciens-ne-s leur permet de prescrire des contraceptifs hormonaux. Cette possibilité devrait être examinée au Nouveau-Brunswick afin d'aider à améliorer l'accès aux soins de santé, tout en réduisant le stress sur les cabinets de médecine familiale, les centres de santé communautaires, les cliniques sans rendez-vous et les hôpitaux. Si ceci devait faire partie des services offerts par les pharmaciens-ne-s, il devrait aussi leur permettre de facturer leurs services à l'Assurance-maladie.

*Ces liens externes sont disponibles en anglais seulement.

Accès aux services d'avortement et appui pour la Clinic 554

L'alinéa a.1) de l'annexe 2 du Règlement 84-20 doit être mise à jour pour que des avortements chirurgicaux pratiqués à l'extérieur des hôpitaux puissent être facturés à l'Assurance-maladie (il faudrait aussi permettre aux fournisseurs de services communautaires d'avortement chirurgical de facturer l'Assurance-maladie pour les échographies).

Le gouvernement doit aussi collaborer avec la Clinic 554 afin de cocréer une solution pour éviter sa fermeture imminente. La Clinic 554 est une clinique de médecine familiale, mais elle est aussi la seule dans la province à fournir des services d'avortement chirurgical ailleurs qu'à l'hôpital, et elle offre des soins de santé spécialisés aux Néo-Brunswickois-se-s et aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont membres du groupe LGBTQ2S+.

Si des mesures sont prises rapidement, la fermeture imminente de la Clinic 554 pourrait être évitée. Ainsi, non seulement le niveau actuel des sites d'accès à l'avortement dans la province pourrait être maintenu, mais l'accès aux avortements chirurgicaux de la Clinic 554 ne serait plus réservé seulement pour les personnes qui peuvent payer de leur poche, ce qui augmenterait l'accès en général. De plus, tous les autres patient-e-s de la Clinic 554 continueraient d'avoir accès à des soins de santé primaires.

Améliorer la prise de décision

Aborder la dette et aux déficits sociaux

Les déficits sociaux représentent le fossé qui se crée entre les services dont les gens ont besoin et ceux dont ils disposent. Tout comme les déficits budgétaires, les déficits sociaux ne disparaissent pas simplement au début d'une nouvelle année. Ils se transforment plutôt en une dette qui porte intérêt : plus les services appropriés font défaut pendant longtemps, plus les problèmes s'enracinent et deviennent complexes, tant dans la vie des personnes que pour les questions de politique publique.

On ne rend pas compte au public de ces déficits et de cette dette avec autant d'attention qu'on rend compte des déficits budgétaires ou infrastructurels. Les gouvernements ne les évaluent pas de manière aussi rigoureuse et aussi régulièrement pour y affecter une valeur en dollars ou en prévoir clairement les coûts à long terme – cette situation doit changer.

S'engager à de la cocréation

L'une des meilleures façons d'augmenter les chances de réussite lorsqu'on aborde un enjeu consiste à faire participer les personnes et les communautés qui sont touchées par celui-ci au processus de définition du problème, de conception de la solution pour y faire face, et à établir la méthode d'évaluation. C'est ce qu'on appelle la cocréation.

Trop souvent, ce n'est pas ce qui se produit. Les gouvernements comptent souvent sur de la consultation et de la mobilisation superficielle, ce qui érode la confiance du public. La cocréation ne se traduira pas seulement par de meilleurs services, elle améliorera aussi la confiance du public envers le gouvernement. Cette situation peut, à son tour, garantir que les décisions fondées sur des données probantes et les investissements dans des services efficaces résistent aux modifications ou aux compressions sans raison valable.

Communication publique relative à l'utilisation de l'analyse comparative selon le genre

L'analyse comparative selon le genre (ACG) est un outil qui est utilisé afin d'évaluer l'incidence de politiques publiques, de programmes et de projets sur certaines tranches de la population comparativement à d'autres (l'ACG qui est adaptée au processus budgétaire est parfois appelée budgétisation fondée sur le genre). L'ACG va au-delà du sexe et du genre afin de considérer les facteurs de croisement qui forment les expériences individuelles, soit l'âge, la situation résidentielle, l'ethnicité, la culture, la capacité physique et la langue. Aux fins de transparence et de responsabilisation, le gouvernement devrait communiquer publiquement davantage d'information sur son utilisation de l'ACG dans la prise de décisions et les situations où une décision est exemptée de l'obligation d'effectuer une ACG ainsi que l'information produite par les processus d'ACG.

Une note sur les organismes communautaires à but non lucratif

Ces organisations jouent un rôle primordial dans la compréhension et la façon d'aborder la dette et les déficits sociaux, la cocréation, l'ACG et la budgétisation fondée sur le genre. Le gouvernement doit adopter des modèles de financement du fonctionnement à long terme viables pour ces organismes afin de soutenir la prestation de services, le renforcement des capacités internes et la hausse du salaire du personnel.

COVID-19

La pandémie ne touche pas tout le monde de la même façon, et les plans adoptés par notre province pour atténuer les vagues futures de COVID-19, relancer l'économie et créer une « nouvelle normalité » doivent tenir compte de cette réalité.

Voici les questions que le gouvernement doit se poser et sur lesquelles il doit agir :

- **Quelles sont les personnes les moins en mesure de se protéger contre l'exposition à la COVID-19 en raison de facteurs socioéconomiques?** Ceci peut comprendre des personnes qui vivent dans des logements surpeuplés, qui ne peuvent pas faire de télétravail et qui ne reçoivent pas l'information la plus récente de la santé publique dans leur langue maternelle.
- **Quelles sont les personnes touchées le plus durement ou de façon particulière par les mesures de distanciation sociale mises en place pour freiner la transmission de la COVID-19 (en particulier les mesures plus strictes, comme les ordres de confinement à la maison)?** Ceci peut comprendre des personnes qui vivent de la violence à la maison, qui ont besoin de services en personne pouvant avoir été réduits ou interrompus, qui s'occupent en plus d'enfants et de personnes âgées, qui n'ont pas de congés payés pour rester à la maison au besoin et qui travaillent dans les secteurs les plus durement touchés.

- **Quelles sont les personnes qui offriront la main-d'œuvre non payée et quelles sont les personnes dont la participation au marché du travail sera réduite dans la « nouvelle normalité »?** La question est quelles sont les personnes qui resteront à la maison avec les enfants s'ils doivent faire une quarantaine, dont les modalités de télétravail ont plus de chances d'inclure aussi la prestation de soins tout au long de la journée et qui sont les moins susceptibles de retourner travailler après la COVID-19? La réponse? Les femmes.
- **Les personnes susmentionnées sont-elles représentées aux tables décisionnelles du Nouveau-Brunswick?**

Les mesures visant à faire face à la COVID-19 qui ne tiennent pas compte de ces questions oublient des personnes et sont non seulement inégales et inéquitables, mais elles ne sont tout simplement pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être.

Pour combattre efficacement la pandémie sous tous ses aspects, le gouvernement doit comprendre ses effets selon le genre et placer les personnes et les communautés les plus vulnérables de notre province au cœur des plans de lutte contre la COVID-19. Après tout, la pandémie nous a montré à quel point nous avons besoin les uns des autres pour rester en santé et en sécurité, ce qui signifie que nous sommes seulement aussi sûres que les personnes les plus vulnérables d'entre nous.

Pour ce faire, le gouvernement doit utiliser des outils et des approches comme l'analyse comparative selon le genre et la cocréation, et faire preuve de transparence dans ces démarches. Pour cela, il doit mobiliser des gens, des organisations et des communautés.

Grâce à cette stratégie, le gouvernement non seulement apprendra comment la pandémie évolue sur le terrain, mais il obtiendra aussi des idées concrètes afin d’y réagir plus efficacement. Les communautés vulnérables et marginalisées luttent pour leur survie bien avant la COVID-19 et un grand nombre des stratégies qu’elles ont adoptées (comme les réseaux d’entraide et les bulles sociales) sont maintenant répandues dans le contexte de la pandémie. C’est un exemple concret de l’utilité des décisions inclusives et équitables non seulement pour les gens qui, autrement, seraient exclus ou touchés de façon disproportionnée, mais pour nous tous.

Bibliothèque sur la COVID-19

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick a lancé une bibliothèque numérique de contenu sur la pandémie de COVID-19 qui prend en compte les populations marginalisées, le secteur sans but lucratif ou adopte une optique de justice sociale.

Veillez consulter la bibliothèque à www.bibliothequecovidlibrary.ca.